

## **INFORMATIONS**

### **1 Démonstration de l'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) placé sur la place village depuis 2022 qui est un dispositif médical essentiel en cas d'arrêt cardiaque**

Franck SAUVECANNE, délégué responsable, en a fait la démonstration claire et professionnelle.

### **2 Labellisation des « Villages d'Avenir »**

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a été retenue dans le cadre du programme Villages d'Avenir 04, le 28 janvier 2025. Les projets qui seront présentés pourront ainsi faire l'objet d'un accompagnement personnalisé en ingénierie. Les élus en sont très satisfaits.

### **3 Clôture des mémoires de défense de contentieux pour le lotissement**

Pour répondre aux accusations portées par l'association Montfuron Avenir dans leur recours administratif concernant la future zone résidentielle du Verger, les mémoires de défense ont été remis au tribunal administratif par notre avocat courant janvier.

### **4 Lettre ouverte du Président de Région PACA, R. MUSELIER, concernant l'absence de transports en commun directs entre Céreste-en-Luberon et Manosque**

Le conseil municipal souhaite que cette ligne de transport soit mise en place et informe le Maire de CERESTE de son soutien.

### **5 Charte documentaire du réseau des médiathèques DLVAgglo**

Martine GINESTE a présenté les principaux points de cette charte concernant essentiellement le fonctionnement des médiathèques.

### **6 Info. Presse Provence et HPI**

Mr le Maire se prépare à des interviews pour présenter le développement et les investissements de la commune ainsi que ses problématiques (créées par l'association Montfuron Avenir injustifiées), ses animations culturelles et festives, son attractivité de plus en plus importante et partager sa vision stratégique sur la ruralité.

### **7 Enquête Publique pour la modification du PLU dans le cadre du projet du Parc Photovoltaïque**

L'enquête publique pour la mise en conformité du PLU avec le projet photovoltaïque du Rocher est en cours. Le commissaire enquêteur, Mr Thierry Vague, a assuré une permanence le matin de l'ouverture, le 10/02/25 puis le 19/02/25 de 15h30 à 18h30. Cette enquête sera close le 12/03/25. N'oubliez pas de coucher vos remarques sur le registre.

### **8 Taxe abris de jardin (surface et taux)**

Perçue par les collectivités locales (la commune et le département), la taxe sur les abris de jardin (ou taxe d'aménagement) progresse de 1.75 %, contre + 3.2% en 2024 et + 8 % en 2023. Elle s'applique dès qu'une surface délimitée par des murs et couverte est créée, à condition que la superficie dépasse 5 m<sup>2</sup> et que la hauteur du plafond soit supérieure ou égale à 1.80 m.

## **9 Nouveau Préfet de Région PACA : Mr LECLERC Georges-François**

Mr le Maire annonce la nomination de ce haut fonctionnaire d'État qui est passé par l'ENA et est titulaire du brevet d'alpinisme militaire. Il fut directeur du cabinet du ministère du Travail, de la santé, des solidarités et des familles de janvier 2024 à septembre 2024.

## **10 Fouilles archéologiques sur emplacement du projet du Parc Photovoltaïque**

Le permis de construire concernant le parc photovoltaïque a été déposé fin 2021.

Le service départemental archéologique voit passer cette demande et décide de réaliser des fouilles préventives ou non.

Pour ce qui concerne notre projet du Rocher, les fouilles préventives ont été prescrites dès le printemps 2023 et ont démarrées début février 2025.

Il s'agit effectivement de fouiller 10% de la surface appelée à recevoir les panneaux photovoltaïques. Concrètement les tranchées mesurant 2 m de large sont espacées de 20 m. La profondeur est variable selon le type de terres ou roches rencontrées, en moyenne 1m.

Les travaux de la pelleteuse sont suivis par 2 personnes du service archéologique départemental, un archéologue et un géologue-archéologue.

Les travaux du géologue-archéologue permettent de compléter la carte géologique du secteur. Les travaux de l'archéologue consistent à repérer toute trace d'activité humaine ancienne.

Ont été repérés seuls quelques vestiges de caniveaux en pierre dans le versant situé à l'ouest sous la départementale.

Dans ce même secteur, a été repéré un éventuel four à tuiles et le service archéologique décidera d'y faire des fouilles complètes ou d'y interdire l'emplacement des panneaux photovoltaïques ou de ne pas en tenir compte.

Dans la partie Est du projet quelques pierres contenant des fossiles ont été trouvées, le Parc du Luberon a été prévenu et est venu sur place constater leurs présences. Nous attendons de connaître leur décision à ce sujet.

Les travaux de fouille et de remise en état du terrain ont été terminés le vendredi 21/02/2025.

Le terrain étant communal, il ne nous a pas semblé nécessaire d'en informer l'ensemble de la population. Seuls les habitants du quartier du Rocher ont été prévenus.

La zone humide ainsi que le tracé du chemin de randonnée ont été évités et n'ont pas fait l'objet de fouilles.

## **11 Questions diverses**

Antenne relais : le projet de couverture mobile des zones blanches de Montfuron via le service préfectoral New Deal avec l'installation d'une antenne est toujours en cours. Le 4 février, une équipe 5 personnes diligentées par Free Mobile est venue sur l'emplacement qui a l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France et qui couvrirait les zones grises et blanches (quartier sud-ouest du cœur village et les hameaux des Granges et des Peyres). L'emplacement en cours d'étude est situé sur le flanc sud-ouest de la colline du Castellas. On attend les conclusions de ces études en cours.